

Fiche repère n°2

ACCES DES FEMMES AUX RESPONSABILITES



Parité : Répartition égale entre deux groupes : la parité entre les femmes et les hommes à 50%.

Quelques données sur la représentation des femmes dans la société française



Les femmes représentent
52% de la population totale



Les femmes représentent
48% de la population active



PARITÉ ET ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

PARITÉ EN POLITIQUE

C'est durant la Résistance contre l'Occupation allemande que les femmes ont gagné le droit de voter et d'être élues. En effet, elles avaient montré leur courage, pris des risques, caché des clandestins, participé à la transmission de messages. Il était impossible de leur dénier encore le droit de vote.

« La révision constitutionnelle reconnaît et institutionnalise, pour la première fois, la dualité constitutive du peuple et l'égalité souveraineté de ses deux moitiés, les citoyens et les citoyennes. La France entre dans le troisième millénaire avec les atours modernes de l'égalité politique des sexes. Avancée historique en même temps qu'avènement philosophique d'un autre universalisme. » **Gisèle Halimi** avocate, militante féministe.

Quelques dates clés

21 avril 1944 : Ordonnance du 21/04/1944 art.17 : « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

8 juillet 1999 : Egal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives et prévoit que les partis doivent "contribuer à la mise en œuvre" de ce principe (art. 4).

4 août 2014 : La loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise à combattre les inégalités dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Les toutes premières fois...

1936 : 3 femmes sous-secrétaires d'Etat sous la III^{ème} République/Front populaire : Cécile Brunshvicq, Suzanne Laore et Irène Joliot Curie, *alors que les femmes n'ont pas le droit de vote. Elles ne l'auront qu'en 1944.*

1945 : 33 femmes élues députées, sur 586 sièges - soit 5,6%.

1947 : 1^{ère} femme ministre de plein exercice sous la IV^{ème} République (Germaine Poinso-Chapuis) et la seule jusqu'en 1974 (Simone Weil)

1974 : Création par décret du 23 juillet 1974 du Secrétariat d'Etat à la Condition féminine (Françoise Giroud)

1981 : Création du Ministère des droits des femmes (Yvette Roudy) – Ministère qui sera de nouveau mis en place en 2012 avec Najat Vallaud-Belkacem.

Aujourd'hui...:

Novembre 2017 : 50% de femmes au gouvernement : 15 femmes – 15 hommes. Deux femmes sont à la tête de ministères régaliens (la Justice et l'Armée), mais l'Intérieur, les affaires étrangères, l'éducation nationale, l'économie et les finances sont des portefeuilles détenus par les hommes.

Représentation des femmes aux mandats et fonctions électives

La loi sur la parité a favorisé l'entrée des femmes en politique mais les premiers responsables restent les hommes à tous les niveaux du pouvoir (maire, président des Conseils départementaux ou régionaux, Etat)

Assemblée nationale 2017: 39% de femmes (224 députées sur un total de 577). Il s'agit d'un chiffre historique. En 2012, elles occupaient 26,9% des sièges.

Sénat 2017: 31,9 % de femmes (110 sénatrices sur un total de 345)

Elections régionales de 2015

- ✓ **Présidentes de région : 3 sur 15 postes**
- ✓ **Conseillères régionales : 47,8%**

Elections départementales : 2015

- ✓ **Présidentes de conseils départementaux : 10%**
- ✓ **Conseillères départementales : 50%**

Elections municipales : 2014 (HCE/fh¹)

- ✓ **Maires : 16,1%**
- ✓ **Conseillères municipales : 40,3%**

Elections intercommunales : 2014 (HCE/fh)

- ✓ **Présidentes : 7,8%**
- ✓ **Vice- présidentes : 19,9%**
- ✓ **Conseillères : 44%**

Elections européennes : 2014

- ✓ **Eurodéputée française : 43%**

¹ HCE/fh : Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes

ACCÈS AUX RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES

Quelques dates clés

23 juillet 2008 : Modification de l'article 1 de la Constitution qui est désormais ainsi rédigé : *"La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales"*

27 janvier 2011 : Promulgation de la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle. Ce texte prévoit l'instauration progressive de quotas pour aller vers la féminisation des instances dirigeantes des grandes entreprises, ainsi qu'un système de sanctions financières en cas de non-respect.

Dans la fonction publique, les femmes représentent 62% de l'effectif total, soit : (données 2015²)

- ✓ **Fonction Publique Territoriale :**
 - 61 % des effectifs
 - 52% des emplois de catégorie A+ dont 29% des emplois d'encadrement supérieur et de direction
- ✓ **Fonction Publique d'Etat :**
 - 55 % des effectifs
 - 39% des emplois de catégorie A+ dont 32% des emplois d'encadrement supérieur et de direction
- ✓ **Fonction Publique Hospitalière :**
 - 78 % des effectifs
 - 47% des emplois d'encadrement supérieur et de direction

Dans les entreprises et directions d'entreprise les femmes représentent :

32% des créatrices d'entreprises, mais il y a une grande disparité selon le type d'entreprise:

40% sont des auto-entrepreneures

17% des cheffes d'entreprise de + de 10 salarié-e-s.

32,3% sont cadres de directions et dirigeantes d'entreprises privées (données 2008).

30,3% siègent dans les Conseils d'Administration des entreprises du CAC 40 (données 2014)

Dans le monde, il faudra attendre 2186 pour atteindre la parité économique entre les hommes et les femmes au travail selon un rapport du Forum économique mondial

ACCÈS AUX RESPONSABILITES SOCIALES

Dans le domaine associatif les femmes représentent :

1/3 des président-e-s d'associations (44% dans des associations culturelles et 40% dans le secteur éducation/formation/insertion)

Dans les domaines culturels, sportifs et médias, les femmes représentent :

Place des femmes dans le sport :

12,5% sont présidentes d'instances dirigeantes de fédérations sportives. Seules **7 femmes** sont **directrices techniques nationales** dans les 117 fédérations.

En 2016, jeux olympiques de Rio, les femmes représentaient 46% des athlètes de la délégation française et elles ont remporté 28% des médailles françaises.

² Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (données 2015) – édition 2017

37,6% sont licenciées ; mais on note une forte segmentation en fonction du sexe des licencié-e-s.
36% pratiquent le sport de haut niveau

Place des femmes dans la sphère culturelle et des médias

Etablissements publics :

50% des femmes occupent des postes de directrices de l'administration centrale et 9% des postes de direction des établissements publics du spectacle vivant sont occupés par des femmes.

Audiovisuel public :

1/3 des femmes siègent aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public

Secteur culturel et artistique

38% de femmes occupent des postes de commissaires d'exposition des musées nationaux, de la Réunion et du Grand Palais.

Présence des femmes dans la programmation artistique

20% des programmations sont mises en scène ou chorégraphiées par des femmes.

46% des artistes plasticien-ne-s sont des femmes.

Présence des femmes dans les médias

41% des journalistes sont des femmes dans les chaînes de télévision et en radio.

44% de femmes dans le domaine de la production audiovisuelle
Elles ont **minoritaires** dans la conception des sujets

20% seulement des invité-e-s sont des femmes

9,5% des films diffusés sur les chaînes gratuites ont été réalisés par des femmes. Le contenu de l'ensemble des œuvres programmées reste marqué par la présence de stéréotypes.

14% des retransmissions sportives à la télévision concernent le sport féminin

Et, en dehors de l'hexagone...

En 2014 : la 1ère étude sur les personnages féminins dans les films populaires (produits par l'industrie cinématographique internationale), **révèle une discrimination** profondément ancrée et des clichés omniprésents **à l'égard des femmes et des filles**. Elle montre que si les femmes représentent la moitié de la population mondiale moins d'un tiers à la parole dans ces films. Leur représentation dans des fonctions prestigieuses est

- **13 fois moins importante**, dans des rôles de procureur-e ou de juge,
- **16 fois moins**, dans des rôles de professeur-e,
- **5 fois moins**, dans des rôles de docteur-e.

Les filles et les femmes sont, par ailleurs, 2 fois plus représentées dans des tenues sexuellement attirantes, dénudées. Parmi les films évalués, 1/4 des postes de réalisateurs/trices, de scénaristes ou de producteurs/trices sont occupés par des femmes.

Dans le secteur sportif, bien que les femmes soient plus visibles, aujourd'hui, en témoigne la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2015, **les écarts des salaires entre sportifs et sportives perdurent**. Pour exemple, le montant total touché par les footballeurs lors de la Coupe du Monde était de 576 millions de dollars quand celui des footballeuses n'excédait pas 15 millions (soit **40 fois moins**).